

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernmentaux Canada

800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver British Columbia V6Z 0B9

Bid Fax: (604) 775-9381

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver British C V6Z 0B9

Title - Sujet Services de construction - Offre à					
Solicitation No N° de l'invitation		Da	Date		
EZ899-201480/A		20	20-01	-07	
Client Reference No N° de ré	férence du client			ef. No N° de réf. de SEAG VY-038-8719	
File No N° de dossier PWY-9-42137 (038)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
at - a 02:00 PM			Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST		
Delivery Required - Livraison e	xigée				
See Herein			1		
Address Enquiries to: - Adress Chiasson (PWY), Danielle	er toutes questions à:	:		Buyer Id - Id de l'acheteur pwy038	
Telephone No N° de téléphon	е		FAX N	lo N° de FAX	
(604)349-7097 ()			(604))775-6633	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CSC - Various Locations, BC					
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)

Cette DOC est pour des commandes subséquentes de moins de \$100,000 Aucune sécurité contractuelle ne sera demandée

Services de construction – Offre à commandes mécanique Divers endroits dans la vallée du Fraser (Colombie-Britannique)

AVIS IMPORTANT AUX OFFRANTS

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité: Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie

Pour plus de renseignements : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP08 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences en matière de sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1er avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html

MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la CS07 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

LISTE DES SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS

Noter que « Liste des sous-traitants et fournisseurs » a été modifié. Voir IG05 des Instruction générales.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS- SERVICES DE CONSTRUCTION (IG)
---	-----

IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre

IG02 L'offre

IG03 Identité ou capacité civile de l'offrant

IG04 Taxes applicables

IG05 Liste des sous-traitants/fournisseurs

IG06 Livraison des offres

IG07 Révision des offres

IG08 Rejet de l'offre

IG09 Coûts relatifs aux offres

IG10 Numéro d'entreprise - approvisionnement

IG11 Respect des lois applicables

IG12 Évaluation du rendement

IG13 Conflit d'intérêts / Avantage indu

IG14 Code de conduite pour l'approvisionnement - offre

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX OFFRANTS (IP)

IP01 Introduction

IP02 Documents de l'offre

IP03 Demandes de renseignements

IP04 Quantité

IP05 Obligation de TPSGC

IP06 Révision des offres

IP07 Période de validité des offres

IP08 Exigences relatives à la sécurité industrielle

IP09 Provincial Sales Tax Act (loi sur la taxe de vente provinciale) de la Colombie-Britannique – Entrepreneurs

immobiliers

IP10 Sites Web

CLAUSES OU DOCUMENTS DU CONTRAT SUBSÉQUENT (DC)

PARTICULARITÉS DE L'OFFRE À COMMANDES (POC)

POC01 Généralités

POC02 Période de l'offre à commandes

POC03 Limite des dépenses pour les commandes subséquentes

POC04 Procédures applicables aux commandes subséquentes

POC05 Responsables de l'offre à commandes

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents

CS02 Condition d'assurance

CS03 Modification à R2860D CG6.5.4 Retard et prolongation de délais

CS04 Migration prévue vers une solution d'achats électronique (SAE)

APPENDICE 1	FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX
APPENDICE 2	DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ
	ÉNONOÉ DEO EDAVANY

APPENDICE 3 ÉNONCÉ DES TRAVAUX

APPENDICE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

APPENDICE 5 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

ANNEXE A LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE D LISTE DES SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS

ANNEXE E EXEMPLE DE FORMULAIRE 2829
DOC (12-2019) Page 2 of 34

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS - SERVICES DE CONSTRUCTION (IG)

IG01 (2016-04-04) Dispositions relatives à l'intégrité - offre

- 1. La *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (la « Politique ») en vigueur à la date d'émission de la demande d'offres ainsi que toutes les directives connexes en vigueur à cette date sont incorporées par renvoi à la demande d'offre et en font partie intégrante. L'offrant doit respecter la Politique et les directives, lesquelles se trouvent à l'adresse suivante : *Politique d'inadmissibilité et de suspension*.
- 2. En vertu de la Politique, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) suspendra ou pourrait suspendre un offrant ou déterminer son inadmissibilité à conclure un contrat avec le Canada si lui, ses affiliés ou ses premiers sous-traitants sont accusés et reconnus coupables de certaines infractions, et autres circonstances. La liste des fournisseurs inadmissibles et suspendus figure dans la base de données sur l'intégrité de TPSGC. La Politique décrit la façon de présenter une demande de renseignements concernant l'inadmissibilité ou la suspension de fournisseurs.
- 3. En plus de tout autre renseignement exigé dans la demande d'offre, l'offrant doit fournir ce qui suit :
 - a. dans les délais prescrits dans la Politique, tous les renseignements exigés dans la Politique qui sont décrits dans la section intitulée « Renseignements à fournir lors d'une offre, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un contrat immobilier »;
 - b. avec son offre, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement.
- 4. Conformément au paragraphe 5, en présentant une offre en réponse à la présente demande, l'offrant atteste :
 - a. qu'il a lu et qu'il comprend la Politique d'inadmissibilité et de suspension;
 - b. qu'il comprend que certaines accusations au criminel et déclarations de culpabilité au Canada et à l'étranger, et certaines autres circonstances, décrites dans la Politique, entraîneront ou peuvent entraîner une détermination d'inadmissibilité ou une suspension conformément à la Politique;
 - c. qu'il est au courant que le Canada peut demander des renseignements, des attestations et des validations supplémentaires auprès de l'offrant ou d'un tiers, afin de prendre une décision à l'égard de son inadmissibilité ou de sa suspension;
 - d. qu'il a fourni avec son offre une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique;
 - e. qu'aucune des infractions criminelles commises au Canada ni aucune autre circonstance décrite dans la Politique et susceptible d'entraîner une détermination d'inadmissibilité ou de suspension ne s'appliquent à lui, à ses affiliés ou aux premiers sous-traitants qu'il propose;
 - f. qu'il n'est au courant d'aucune décision d'inadmissibilité ou de suspension rendue par TPSGC à son sujet.
- 5. Lorsqu'un offrant est incapable de fournir les attestations exigées au paragraphe 4, il doit soumettre avec son offre un formulaire de déclaration de l'intégrité dûment rempli, lequel se trouve à l'adresse <u>Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement</u>.
- 6. Le Canada déclarera une offre non recevable s'il constate que les renseignements exigés sont incomplets ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans une attestation ou une déclaration sont faux ou trompeurs, à quelque égard que ce soit. Si, après l'attribution du contrat le Canada établit que l'offrant a fourni une attestation ou une déclaration fausse ou trompeuse, il pourrait résilier le contrat pour manquement. Conformément à la Politique, le Canada pourrait également déterminer que l'offrant est inadmissible à l'attribution d'un contrat parce qu'il a fourni une attestation ou une déclaration fausse ou trompeuse.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IG02 (2014-06-26) L'offre

1. L'offre doit:

- a. être présentée sur le Formulaire de proposition de prix obtenu par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) ou sur une reproduction claire et lisible de ce formulaire qui doit être identique à tous égards au Formulaire de proposition de prix obtenu par l'entremise du SEAOG;
- b. doit être établie en fonction des documents de proposition énumérés aux Instructions particulières aux offrants;
- c. doit être remplie correctement à tous égards;
- d. être signée par un représentant dûment autorisé par l'offrant et être accompagnée de tout autre document précisé ailleurs dans les documents d'offre où il est stipulé que ledit document doit accompagner l'offre.
- 2. Sous réserve des dispositions du paragraphe 6. de l'IG 08, toute modification aux sections pré-dactylographiées ou pré-imprimées du Formulaire de proposition de prix ou toute condition ou restriction ajoutée à l'offre pourrait constituer une cause directe de rejet. Les modifications, corrections, changements ou ratures apportés à des énoncés ou à des chiffres entrés sur le Formulaire de proposition de prix par l'offrant doivent être paraphés par la ou les personnes qui signent la proposition. Les modifications, corrections, changements ou ratures non paraphés seront considérés comme nuls et sans effet.
- 3. Les offres envoyées par télécopieur ne sont pas acceptables, à moins d'indication contraire aux documents de propositions.
- 4. Le Canada diffusera les avis de projet de marché (APM), les demandes de propositions et les documents connexes, aux fins de téléchargement, par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Le Canada n'est pas responsable de l'information figurant sur les sites Web de tiers, et n'assumera aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, à cet égard. Le Canada n'enverra aucun avis si un APM, une demande de propositions ou des documents connexes sont modifiés. Le Canada affichera toutes les modifications, incluant les demandes de renseignements importantes reçues ainsi que les réponses, au moyen du SEAOG. Il appartient entièrement à l'offrant de consulter de façon régulière le SEAOG pour obtenir l'information la plus à jour. Le Canada ne sera pas responsable et n'assumera aucune responsabilité quant au manquement de la part de l'offrant à consulter les mises-à-jour sur le SEAOG, ni de l'utilisation des services d'avis offerts par un tiers.

IG03 (2015-02-25) Identité ou capacité civile de l'offrant

Pour confirmer le pouvoir des signataires et de manière à déterminer la capacité civile en vertu de laquelle il entend conclure un marché, l'offrant qui exerce ses activités commerciales sous un nom autre que son nom personnel doit, avant l'attribution du contrat, fournir, à la demande du Canada, une preuve satisfaisante de

- a. ce pouvoir de signature;
- b. la capacité civile en vertu de laquelle il exerce ses activités commerciales.

Il peut s'agir, comme preuve du pouvoir de signature, d'une copie certifiée conforme d'une résolution nommant le ou les signataires autorisés à signer la présente offre au nom de la compagnie constituée en personne morale ou de la société de personnes et, comme preuve de la capacité civile, d'une copie des documents d'incorporation ou de l'enregistrement d'un nom commercial d'un propriétaire unique, d'une raison sociale (appellation commerciale) ou de la constitution d'une société.

IG04 (2015-02-25) Taxes applicables

« Taxes applicables » signifie la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), et toute taxe provinciale payable par le Canada selon la loi, tel que la taxe de vente du Québec (TVQ) à compter du 1er avril 2013.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IG05 Liste des sous-traitants/fournisseurs

(Applicable lors de commandes subséquentes)

Le soumissionnaire devra soumettre les noms des sous-traitants/fournisseurs pour la ou les parties des travaux énumérées. Voir l'annexe D. Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.

IG06 (2014-03-01) Livraison des offres

- 1. Le Formulaire de proposition de prix rempli en bonne et due forme doit être joints et cachetés dans l'enveloppe fournie par l'offrant. L'enveloppe doit être adressée et soumise au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des offres. L'offre doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des offres.
- 2. Sauf indication contraire aux Instructions particulières aux offres
 - a. L'offre doit être en dollars canadiens;
 - b. le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute offre incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.
- 3. Avant de présenter une offre l'offrant doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de retour :
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom de l'offrant;
 - c. l'adresse de l'expéditeur; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
- 4. La livraison correcte des offres dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive de l'offrant.

IG07 (2014-06-26) Révision des offres

- 1. Une offre présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie, pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la remise des propositions au plus tard à la date et à l'heure limites de clôture des propositions. Le document doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant l'offrant.
- 2. Une modification à une offre comportant des prix unitaires doit clairement identifier la(les) modification(s) au(x) prix unitaire(s) et préciser au(x)quel(s) des prix unitaires la(les) modification(s) s'applique(nt).
- 3. Une lettre ou une télécopie visant à confirmer une révision antérieure devrait clairement indiquer qu'il s'agit d'une confirmation.
- 4. Si des dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, la ou les révisions irrecevables seulement pourrait/pourraient être rejetées. L'évaluation portera sur l'offre initiale déposée de même que sur toutes les autres révisions recevables.

IG08 (2014-09-25) Rejet de l'offre

- 1. Le Canada n'est tenu d'accepter aucune offre, même la plus basse.
- 2. Sans limiter la portée générale de l'alinéa 1) de l'IG08, le Canada peut rejeter une offre dans l'un ou l'autre des cas suivants :
 - a. les privilèges permettant à l'offrant de présenter des offres ont été suspendus ou sont en voie de le devenir;
 - b. les privilèges permettant à tout employé ou sous-traitant visé dans l'offre de présenter des offres sont soumis à une suspension ou sont en voie de le devenir, ce qui rendrait l'employé ou le sous-traitant inadmissible à faire une offre pour les travaux ou pour à la partie des travaux que le sous-traitant ou l'employé doit exécuter
 - c. L'offrant déclare faillite ou ne peut, pour quelque motif que ce soit, exercer ses activités pour une durée prolongée;
 - d. des preuves de fraude, de corruption ou de fausse déclaration ou des preuves confirmant l'incapacité de respecter des lois protégeant les personnes contre toute forme de discrimination ont été déposées à la

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

satisfaction du Canada à l'égard de l'offrant, de l'un quelconque de ses employés ou d'un sous-traitant visé dans son offre;

- e. des preuves à la satisfaction du Canada que, compte tenu de son comportement antérieur, l'offrant, un sous-traitant ou une personne désignée pour exécuter les travaux ne convient pas ou s'est comporté de facon inappropriée;
- f. Dans le cadre de transactions actuelles ou antérieures avec le Canada
 - i. le Canada a exercé ou est en voie d'exercer le recours contractuel lui permettant de retirer les travaux de l'offrant, à un sous-traitant ou à un employé visé dans l'offre; ou
 - Le Canada détermine que le rendement de l'offrant dans le cadre d'autres marchés est suffisamment médiocre pour qu'on le considère incapable de répondre au besoin faisant l'objet de l'offre.
- 3. Dans l'évaluation du rendement de l'offrant dans le cadre d'autres contrats conformément au sous-alinéa 2) (f)(ii) de l'IG08, le Canada peut tenir compte, notamment, des guestions suivantes :
 - a. la qualité de l'exécution des travaux de l'offrant;
 - b. les délais dans lesquels les travaux ont été achevés;
 - c. la gestion générale des travaux de l'offrant et son incidence sur le niveau d'effort exigé de la part du Ministère et de ses représentants.
 - d. l'intégralité et l'efficacité du programme de sécurité de l'offrant lors de l'exécution des travaux.
- 4. Sans limiter la portée générale des alinéas 1), 2) et 3) de l'IG08, le Canada peut rejeter toute offre selon une évaluation défavorable des éléments suivants :
 - a. le caractère suffisant du prix soumis pour permettre de réaliser les travaux, dans le cas des offres proposant des prix unitaires, quant à savoir si chaque prix tient fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique;
 - b. la capacité de l'offrant à assurer la structure de gestion, le personnel compétent, l'expérience et l'équipement nécessaires pour exécuter les travaux avec compétence dans le cadre du contrat;
 - c. le rendement de l'offrant dans le cadre d'autres contrats.
- 5. Dans les cas où une offre devrait être rejetée conformément aux alinéas 1), 2), 3) ou 4) de l'IG08, pour des motifs distincts de ceux exposés au sous-alinéa 2)(a) de l'IG08, l'autorité contractante le fera savoir à l'offrant et lui donnera un délai de dix (10) jours pour faire valoir son point de vue, avant de rendre une décision définitive sur le rejet de l'offre.
- 6. Le Canada peut ignorer les vices de forme et les irrégularités mineures contenues dans les offres qu'il reçoit s'il détermine que les différences entre l'offre et les exigences énoncées dans les documents de l'offre peuvent être corrigées ou ignorées sans qu'un préjudice ne soit causé aux autres offrants.

IG09 (2015-02-25) Coûts relatifs aux offres

Aucun paiement ne sera versé pour des coûts encourus pour la préparation et la présentation d'une offre en réponse à la demande d'offre. L'offrant sera seul responsable des frais engagés dans la préparation et la présentation d'une offre, ainsi que des frais engagés par lui pour l'évaluation de son offre.

IG10 (2019-05-30) Numéro d'entreprise – approvisionnement

Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'un contrat. Les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à Données d'inscription des fournisseurs. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

IG11 (2013-04-25) Respect des lois applicables

1. En présentant une offre, l'offrant atteste qu'il a la capacité juridique de conclure un contrat et qu'il a en sa possession toutes les licences valides, permis, inscription, attestation, déclarations, dépôt, ou autres autorisations requises pour satisfaire à toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent à la présentation de l'offre et à l'établissement du contrat subséquent portant sur l'exécution des travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2. Aux fins de vérification des exigences mentionnées à l'alinéa 1) de l'IG11, l'offrant doit, sur demande, fournir une copie de chaque licence, permis, inscription, attestation, déclaration, dépôt ou autre autorisation valides indiquée dans la demande, tout en respectant le délai établi pour la présentation de ces documents.
- 3. Le non-respect des exigences exprimées à l'alinéa 2) de l'IG11 donnera lieu au rejet de l'offre.

IG12 (2010-01-11) Évaluation du rendement

- 1. Les offrants doivent noter que le Canada évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation portera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de projet, la gestion du contrat et la gestion de la santé et sécurité. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant, les privilèges lui permettant de présenter des offres dans le cadre de travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.
- 2. Le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 2913</u>, SELECT Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur, est utilisé pour évaluer le rendement.

IG13 (2012-07-16) Conflit d'intérêts / avantage indu

- 1. Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les offrants sont avisés que le Canada peut rejeter une offre dans les circonstances suivantes :
 - a. L'offrant, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande d'offre; ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts ou
 - b. le Canada juge que l'offrant, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande d'offre qui n'étaient pas à la disposition des autres offrants et que cela donne ou semble donner à l'offrant un avantage indu.
- 2. Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un offrant qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la demande d'offre (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur de l'offrant ou crée un conflit d'intérêts. L'offrant demeure cependant assujetti aux critères énoncés plus hauts.
- 3. Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une offre conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra l'offrant et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision définitive. Les offrants ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture de la demande d'offre. En déposant une offre, l'offrant déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. L'offrant reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

IG14 (2016-04-04) Code de conduite pour l'approvisionnement - offre

Selon le <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u>, les offres doivent répondre aux demandes d'offres de façon honnête, équitable et exhaustive, rendre compte avec exactitude de leur capacité de satisfaire aux exigences énoncées dans les demandes d'offres et les contrats subséquents, et présenter des offres et conclure des contrats que s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations prévues au contrat. En présentant une offre, l'offrant atteste qu'il se conforme au *Code de conduite pour l'approvisionnement*. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que son offre sera déclarée non recevable.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX OFFRANTS (IP)

IP01 INTRODUCTION

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) invite les entreprises en construction à soumettre des offres pour des offres à commandes. Les offrants sélectionnés devront exécuter des travaux selon les besoins.
- 2. TPSGC à l'intention d'autoriser au plus (2) offres à commandes, chacune pour une durée de (1) année. La valeur totale en dollars de toutes les offres à commandes est estimée à \$700,000.00 (Taxes comprise). Les différentes commandes subséquentes pourront atteindre un maximum de \$90,000.00 chacune (Taxes comprise). Les offrants doivent noter que rien ne garantit que l'on passera des commandes pour l'intégralité ou quelconque montant des offres à commandes; TPSGC attribuera des commandes subséquentes uniquement lorsque des travaux particuliers à l'offre à commande seront requis. Veuillez consulter la section PO04, PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES.

IP02 DOCUMENTS DE L'OFFRE

- 1. Les documents suivants constituent les documents de l'offre:
 - a. Demande d'offre à commande Page 1;
 - b. Instructions générales aux offrants Services de construction;
 - c. Instructions particulières aux offrants;
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat subséquent;
 - e. Dessins et devis (si applicable);
 - f. Formulaire de proposition de prix et tout appendice s'y rattachant;
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une offre constitue une affirmation que l'offrant a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

- 1. Toutes demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à la demande d'offres à commande (DOC) Page 1 à l'adresse courriel <u>danielle.chiasson@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> toutes demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux offrants, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure sur l'offre Page 1. Le défaut de se conformer cette exigence pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

IP04 QUANTITÉ

La quantité des travaux et la dépense estimative précisés dans la DOC ne sont qu'une approximation des besoins. La présentation d'une offre par l'offrant ne constitue pas un engagement du Canada. Le Canada peut passer une ou plusieurs commandes subséquentes dans le cadre d'une offre à commandes.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IP05 OBLIGATION DE TPSGC

Une Demande d'offre à commandes n'engage pas TPSGC à autoriser l'utilisation d'une offre à commandes, ni payer les frais engagés dans le dépôt des offres ou dans la réalisation des études nécessaires leur préparation, ni non plus exécuter des travaux ou établir des contrats à ce titre. TPSGC se réserve le droit de rejeter ou d'autoriser l'utilisation de toute offre en totalité ou en partie, avec ou sans autre discussion ou négociation. Le Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier la Demande d'offre à commandes à n'importe quel moment.

IP06 RÉVISION DES OFFRES

Une offre peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément «Instructions générales aux offrants – services de construction». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (604)775-9381.

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

- 1. L'offre ne peut être retirée pour une période de (90) jours suivant la date de clôture de l'invitation.
- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des demandes d'offres à commandes. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les offrants auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- Si la prorogation mentionnée l'alinéa 2 ci-haut est acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada pourra poursuivre alors sans tarder l'évaluation des demandes d'offres à commandes et les processus d'approbation.
- 4. Si la prorogation mentionnée l'alinéa 2. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion :
 - a. poursuivre l'évaluation des demandes d'offres à commandes de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler la demande d'offre à commande.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de IG08.

IP08 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

- 1. À la date de clôture des offres, l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra l'offre irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à l'offre.
- 2. Les membres du personnel de l'offrant retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité de l'offrant retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité de l'offrant retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IP09 PROVINCIAL SALES TAX ACT (LOI SUR LA TAXE DE VENTE PROVINCIALE) DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE – ENTREPRENEURS IMMOBILIERS

Dans la province de la Colombie-Britannique, les entrepreneurs immobiliers qui ont conclu des contrats avec le gouvernement fédéral peuvent effectuer, aux fins des contrats immobiliers, des achats exempts de la taxe de vente provinciale en remettant à leurs fournisseurs un certificat d'exemption pour les entrepreneurs (FIN 491) dûment rempli et, s'il y a lieu, un certificat d'exemption pour les sous-traitants (FIN 493) dûment rempli.

Sur demande, le Canada fournira à l'entrepreneur général le formulaire d'exemption FIN 491 dûment signé ainsi que le formulaire FIN 493, s'il y a lieu.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien ci-dessous (en anglais seulement) : http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/pst-501-real-property-contractors.pdf

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf</u>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505 fra.pdf

Accord Commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CLAUSES OU DOCUMENTS DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une 1. commande subséquente à l'offre à commande.
 - Page « Demande d'offre à commande » une fois signée par le Canada; a.
 - b. Formulaire de proposition de prix et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - C. Dessins et devis:
 - d.

Dessiii	s et devis.		
Condition	ons générales et clauses:		
CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2550D	(2019-11-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2019-05-30);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2884D	(2016-01-28);
CG9	sans objet	R2890D	(2018-06-21)
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	dmissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	ons supplémentaires		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

- Toute modification émise ou toute révision de l'offre recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée e. pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'offrant avant l'acceptation de
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales. g.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de proposition de prix présenté.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTICULARITÉS DE L'OFFRE À COMMANDES (POC)

POC01 GÉNÉRALITÉS

- L'offrant reconnaît qu'une offre à commandes n'est pas un contrat et que l'émission d'une offre à commandes et d'une autorisation de passer une commande subséquente n'oblige ni n'engage le Canada à acheter les travaux énumérés dans l'offre à commandes ou à établir un contrat à cet effet.
- 2. L'offrant propose de fournir et de livrer au Canada les travaux décrits dans l'offre à commandes selon les prix établis dans l'offre à commandes lorsque l'autorité technique pourrait demander les travaux conformément aux conditions du paragraphe 3 ci-après.
- 3. L'offrant comprend et convient :
 - qu'une commande subséquente d'une offre à commandes ne constituera un contrat que pour les services qui ont été commandés, pourvu que la commande soit faite conformément aux dispositions de l'offre à commandes;
 - b. que la responsabilité du Canada est limitée à celle qui découle des commandes subséquentes à l'offre à commande passée pendant la période précisée dans l'offre à commandes;
 - c. que le Canada a le droit d'acheter les services précisés dans l'offre à commandes au moyen de tout autre contrat, offre à commandes ou méthode d'approvisionnement;
 - d. que l'offre à commandes ne peut être cédée ou transférée en tout ou en partie;
 - e. que l'offre à commandes peut être mise de côté par le Canada en tout temps.

POC02 PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES

- 1. La période au cours de laquelle on pourra passer des commandes subséquentes dans le cadre de l'offre à commande sera d'un (1) an, à partir de la date de début identifiée à l'offre à commande.
- 2. Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaire d'un (1) an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

POC03 LIMITE DES DÉPENSES POUR LES COMMANDES SUBSÉQUENTES

Chaque commande subséquente sera établie avec une limite maximale de dépenses de \$90,000.00 (taxes applicables comprises). Le Canada fera le suivi des dépenses encourues au fur et à mesure afin de s'assurer de ne pas dépasser le pourcentage maximal qui peut être accordé à chacun des offrants retenus.

POC04 PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES

- 1. Les travaux seront commandés comme suit :
 - a. Le Représentant du Ministère déterminera l'étendue des travaux à fournir. Pour chaque commande subséquente, on prendra en considération les offrants selon un système automatisé de répartition. Ce système fera un suivi de toutes les commandes subséquentes attribuées à chaque offrant et tiendra jour un cumul de la valeur monétaire des contrats attribués. Le système établira, pour chaque offrants, un pourcentage de répartition idéale du travail, fondé sur les éléments suivants : 60% du travail confié

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'offrant classé premier et 40% pour l'offrant classé deuxième. Dans l'éventualité que moins de deux (2) offrants soient retenus, 100 % des travaux seront attribués à l'offrant classé premier.

L'offrant qui aura obtenu le moins de travail par rapport à son pourcentage de répartition idéale établi en relation avec les autres offrants sera retenu pour la commande suivante.

- b. Pour chaque commande subséquente on fournira l'énoncé des travaux et l'offrant présentera une proposition au Représentant du Ministère conformément aux tarifs unitaires fixes établis dans l'offre à commandes. La proposition de l'offrant comprendra l'ensemble des travaux tel que spécifié incluant l'immobilisation, les sous-traitants, les matériaux, la main d'œuvre l'outillage, frais d'administration et de supervision incluant le(s) permis de construction selon les normes et règlements.
- 2. L'offrant sera autorisé par écrit à exécuter les travaux par l'autorité contractante qui établira une commande subséquente l'offre à commandes en utilisant le formulaire <u>2829</u>.
- 3. On doit discuter avec le Représentant du Ministère de tous les changements qu'on propose d'apporter à l'étendue des travaux; toutefois, ces changements ne pourront être autorisés qu'au moyen d'un modificatif établi par l'autorité contractante.

POC05 RESPONSABLES DE L'OFFRE À COMMANDES

L'autorité contractante de l'offre à commandes est chargée de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. Elle est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

L'autorité contractante de l'offre à commandes est :

Nom: Danielle Chiasson

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Département : Services publics et Approvisionnement Canada

Direction : Marchés immobiliers Téléphone : 604-349-7097

Courriel: danielle.chiasson@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

L'autorité technique pour l'offre à commandes est :

À déterminer

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEU DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions:
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution et demeurer en vigueur pendant toute la durée de de l'offre à commande.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de son offre, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 MODIFICATION À R2860D CG6.5.4 RETARD ET PROLONGATION DE DÉLAIS

Prendre note que la Condition générale 6.5.4 est remplacé par la suivante;

Si l'entrepreneur encourt ou subit des frais supplémentaires, des pertes ou des dommages directement attribuables à la négligence ou à un retard de la part du Canada après la date du contrat, à fournir tout renseignement ou à tout acte auquel le Canada est expressément obligé par le contrat ou que les usages de l'industrie dicteraient ordinairement à tout propriétaire, l'entrepreneur doit, dans les 10 jours ouvrables suivant la date où une négligence ou un retard survient, aviser le Canada par écrit de son intention de réclamer le remboursement des frais supplémentaires encourus ou le coût de toute perte ou dommage.

CS04 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Services de construction – Offre à commandes mécanique Divers endroits dans la vallée du Fraser (Colombie-Britannique)

SA02 NOM LÉGA	L ET ADRESSE DE L'OFFRANT		
Raison sociale:			
Nom commercial (si	applicable) :		_
Adresse:			_
Téléphone:	Télécopieur:	NEA :	
Le Numéro d'organis	sation du Programme de sécurité industriell	le :	_
SA03 OFFRE		(Si requis)	
L'offrant offre au Ca d'offre à commande	nada d'exécuter les travaux dans l'énoncé d s.	des travaux, conformément aux docum	ients de la demande
	DE VALIDITÉ DES OFFRES retirée pour une période de 30 jours suivant	t la date de clôture de l'invitation.	
SA05 SIGNATUR	E		
Nom et titre de la pe	rsonne autorisée à signer au nom de l'offra	ınt (Tapés ou lettres moulées)	
Signature		 Date	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DIRECTIVES

- 1. Remplir le formulaire relatif à la proposition de prix et le soumettre dans une enveloppe cachetée distincte sur laquelle seront dactylographié le nom de l'entrepreneur, le numéro de l'appel d'offres et la mention « Formulaire de proposition de prix ».
- Les propositions de prix ne doivent pas inclure les taxes applicables et sont évaluées en dollars canadiens.
- 3. L'entrepreneur ne doit pas modifier le formulaire ni y ajouter des renseignements.
- 4. Pour veiller à ce que des taux horaires justes et concurrentiels soient reçus pour chacun des postes mentionnés, l'exigence qui suit doit être strictement respectée : l'entrepreneur doit indiquer un taux horaire pour chacun des postes mentionnés. Si l'entreprise compte moins d'employés que le nombre de postes mentionné, précisez un taux horaire correspondant à chaque poste mentionné. Le taux horaire indiqué doit être égal ou supérieur au taux horaire fourni pour le poste qui suit. Le taux horaire d'une catégorie donnée d'employé ne peut correspondre à 0 \$ ou avoir une valeur nulle. À défaut d'indiquer un tarif horaire pour chaque poste recensé, votre proposition sera jugée irrecevable.
- 5. Les taux horaires indiqués seront en vigueur pendant toute la durée de l'offre à commandes.
- 6. Indemnités de déplacement et de subsistance : les entreprises doivent calculer comme faisant partie des taux horaires le temps et les frais de déplacement associés à la prestation des services dans un rayon de 100 km de l'établissement, situé au 33344 route King, Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 6J5. En ce qui concerne la prestation des services en dehors de ce rayon de 200 km, les frais de déplacement seront remboursés (avec l'approbation préalable du représentant ministériel), conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.
- 7. On doit indiquer dans les colonnes B et D les tarifs horaires fixes pour chaque catégorie de personnel et les multiplier par le facteur de pondération de la colonne A (pour les besoins de l'évaluation seulement). Les sous totaux des colonnes C et E sont ensuite multipliés par les facteurs de pondération identifiés pour chaque période et les résultats additionnés pour fins d'évaluation.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Α	В	С	D	Е
Catégorie de personnel	Quantité Estimative	Tarifs horaires fixes * (Année 1)	AxB	Tarifs horaires fixes * (Années 2 & 3)	AxD
Surveillant de la construction	100 heures				
Compagnon Chef d'équipe	100 heures				
Compagnon	100 heures				
Compagnon Apprenti	200 heures				
Main-d'oeuvre générale	200 heures				
Majoration relative aux travaux de	25 000\$				
Majoration sur les matériaux	25 000\$				
SOUS-TOTAUX		\$		\$	
	MUL	LTIPLIÉ PAR	34%		66%
TOTAL POUR FINS D'ÉVALUATION		\$	+	\$	

^{*}Se reporter aux Particularités de l'offre à commandes PO 2 Période de l'offre à commandes.

FIN DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant partie de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les offrants, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les offrants déposant une offre à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux déposant une offre en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les offrants déposant une offre à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.
 Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres ou des offres ou dans le cadre d'un processus

d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune offre ne sera présentée, l'autorité contractante

informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescri rendra l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion de l'offrant du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 3 - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

(document joint séparément)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 4 - EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS (EPEP)

EPEP 1	Renseignements généraux
EPEP 2	Exigences relatives aux propositions
EPEP 3	Exigences de présentation et évaluation des propositions
EPEP 4	Prix des services
EPEP 5	Note totale
EPEP 6	Exigences de présentation – Liste de vérification

EPEP 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Présentation des propositions

L'offrant est tenu de répondre à toutes les exigences de présentation. Suivre les instructions détaillées exposées sous la rubrique « Présentation de l'offre » (IG 06).

1.2 Calcul de la note totale

Dans le cadre de la présente offre à commandes, la note totale sera calculée comme suit :

Cote technique x 70 % = Note technique (points)

Cote de prix x 30 % = Note de prix (points)

Note totale Maximum 100 points

EPEP 2 EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

2.1 Exigences de présentation des propositions

Les exigences de présentation ci-dessous doivent être respectées lors de la préparation de l'offre.

- 1. Présentez un (1) original relié et trois (3) copies reliées de l'offre.
- 2. Format du papier : 216 mm x 279 mm (8,5 po x 11 po).
- 3. Taille minimale de la police 11 points ou l'équivalent.
- 4. Marges minimales : 12 mm à gauche, à droite, en haut et en bas.
- 5. Il est préférable que les pages soient imprimées recto verso.
- 6. On entend par une (1) « page » le recto d'une feuille de 216 mm × 279 mm (8,5 po × 11 po).
- 7. Une feuille à pliage paravent de format 11 po x 17 po (279 mm x 432 mm) pour les tableaux et les organigrammes, par exemple, comptera pour deux pages.
- 3. L'ordre des propositions devrait suivre l'ordre établi dans la section EPEP 3 de la demande d'offre à commandes.

2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions

Le nombre maximal de pages (y compris le texte et les graphiques) qui doivent être présentées pour les exigences cotées figurant à la section EPEP 3.2 est de vingt (20) pages.

Les pages suivantes ne font pas partie du maximum de pages susmentionné :

- Lettre d'accompagnement
- Table des matières
- Onglets de séparation
- Page couverture de la demande d'offre à commandes
- Page couverture des révisions apportées à la demande d'offre à commandes
- Appendice 1 Formulaire de proposition de prix
- Appendice 2 Disposition relatives à l'intégrité
- Appendice 5 Attestation volontaire à l'appui du recours aux apprentis
- Certifications obligatoires

Conséquence de la non-conformité : Toutes les pages au-delà du nombre limite et toute autre pièce jointe seront retirées de la proposition. Elles ne seront pas évaluées par les membres du Comité d'évaluation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

DOC (12-2019)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EPEP 3 EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

3.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

À défaut de satisfaire aux exigences obligatoires, l'offre sera jugée irrecevable et aucune évaluation ne sera effectuée.

3.1.1 Formulaire de proposition de prix

Les offrants doivent remplir, signer et soumettre les documents suivants :

Appendice 1 – Formulaire de proposition de prix

3.1.2 Permis, certification ou autorisation

L'offrant doit être autorisé à fournir des services de plomberie mécanique et **doit posséder une désignation Sceau rouge en plomberie mécanique ou une certification équivalente** pour pouvoir fournir les services professionnels requis dans toute la mesure prévue par les lois provinciales ou territoriales en vigueur dans la province de la Colombie-Britannique.

Veuillez joindre une photocopie de la certification. À défaut de fournir une copie de la désignation, l'offre sera jugée irrecevable.

3.1.3 Dispositions relatives à l'intégrité - Renseignements connexes

Les offrants qui sont constitués en société, y compris ceux qui présentent une proposition en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète de tous les administrateurs actuels de l'offrant. Les offrants présentant une offre en tant qu'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux qui présentent une proposition dans le cadre d'une coentreprise, doivent fournir le nom du propriétaire. Les offrants qui présentent une offre à titre de société n'ont pas à fournir de liste de noms.

Si les noms requis n'ont pas été fournis avant la fin de l'évaluation des propositions, l'État informera l'offrant du délai qui lui est accordé pour fournir ces renseignements. Si les noms ne sont pas fournis dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable puisqu'il s'agit d'une exigence obligatoire pour l'émission d'une offre à commandes et l'attribution d'un contrat.

3.2 EXIGENCES COTÉES

Les offres qui satisfont à toutes les exigences obligatoires seront évaluées en fonction des critères suivants. La clarté de la rédaction de l'offre, la concision et l'exhaustivité de la réponse sont notamment soulignées.

3.2.1 Compréhension de la portée des services

1. Ce que nous recherchons :

Une démonstration que l'offrant comprend l'ensemble des exigences relatives aux services, y compris les approches escomptées, les attentes sur le plan technique et les exigences en matière de coordination, en particulier dans la prestation de projets gouvernementaux.

Un entrepreneur en mesure de fournir tous les services requis et de s'adapter à plusieurs projets en même temps.

- 2. Ce que l'offrant devrait fournir :
 - a) portée des services liste détaillée des services;
 - b) employés un nombre maximal d'employés pouvant être affectés à cette autorité de l'offre à commandes en même temps:
 - c) capacité un nombre maximal de projets pouvant être adaptés pour les projets liés à l'autorité de l'offre à commandes en même temps.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.2.2 Méthode de travail en équipe et gestion des services

- 1. Ce que nous recherchons :
 - a) un entrepreneur expérimenté, qualifié et en mesure de fournir tous les services requis;
 - b) un entrepreneur pouvant apporter une contribution utile aux méthodes de projet et aux enjeux relatifs à la construction, étant donné que les travaux seront effectués dans un esprit de collaboration;
 - c) un entrepreneur ayant de l'expérience à titre d'entrepreneur général.
- 2. Ce que l'offrant devrait fournir :
 - a) les rôles et responsabilités du personnel clé;
 - b) les méthodes de contrôle de la qualité;
 - c) présenter une méthode collaborative dans la mise en oeuvre de la construction en mettant l'accent sur l'initiative et la résolution des problèmes.

3.2.3 Expérience passée

Ce que nous recherchons :

L'offrant doit démontrer qu'au cours des cinq (5) dernières années au moins, lui-même ou son personnel clé ont participé à différents projets exigeant un éventail complet et de services conformément à l'énoncé des travaux. L'offrant doit avoir participé à la prestation de toute la gamme de services énumérés dans l'énoncé des travaux.

- 2. Ce que l'offrant devrait fournir :
 - a) une brève description d'un maximum de cinq (5) projets importants réalisés par l'offrant au cours des cinq (5) dernières années:
 - dans le cas des projets mentionnés ci-dessus, le nom des membres du personnel supérieur et des membres du personnel intermédiaire, ainsi que leurs responsabilités respectives, de même que la portée des travaux et le budget:
 - c) indiquer la date à laquelle les services ont été rendus;
 - d) Fournir des références de clients comprenant le nom, l'adresse et les numéros de téléphone de la personneressource au niveau opérationnel. Une vérification des références peut être effectuée au besoin. Le Canada se réserve le droit de vérifier si les renseignements fournis sont exacts et complets, et si les clients mentionnés en référence sont satisfaits des services reçus. Dans le cas où les renseignements ne peuvent pas être vérifiés ou si le service a été jugé non satisfaisant, l'offre du soumissionnaire sera considérée comme non conforme et rejetée.
- 3. L'offrant doit connaître les projets susmentionnés. L'expérience acquise dans le cadre de projets par des entités autres que l'offrant ne sera pas prise en compte dans l'évaluation, sauf si l'offrant est une coentreprise dont ces entités font partie.
- 4. Veuillez indiquer les projets qui ont été réalisés par une coentreprise et préciser les responsabilités assumées par chacune des entités dans le cadre de chaque projet.

3.2.4 Expertise et expérience du personnel supérieur

1. Ce que nous recherchons :

Une démonstration confirmant que l'offrant a accès aux services de membres du personnel principal à l'interne possédant les compétences, la capacité et le savoir-faire nécessaires dans chacun des secteurs énumérés dans l'énoncé des travaux.

- Ce que l'offrant devrait fournir (Le nombre de pages suggéré est d'environ deux (2) pages par cadre supérieur.):
 - Soumettre au plus deux (2) curriculum vitæ de cadre supérieur; chaque curriculum vitæ doit indiquer clairement le nombre d'années d'expérience du cadre supérieur dans la prestation des services décrits dans l'énoncé des travaux.
 - b) Préciser les années d'expérience de la personne et le nombre d'années d'emploi dans l'entreprise.
 - c) Formation et certifications.
 - d) Exemples d'une expérience pertinente.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Par personnel interne, on entend le personnel faisant partie d'une organisation de l'offrant.

3.2.5 Expertise et expérience du personnel intermédiaire

- 1. Ce que nous recherchons :
 - La preuve que l'offrant dispose à l'interne d'un personnel qui a les capacités, les aptitudes et l'expertise nécessaire pour fournir les services requis et les produits à livrer énoncés dans l'énoncé des travaux.
- Ce que l'offrant devrait fournir (Le nombre de pages suggéré est d'environ deux (2) pages par cadre employé intermédiaire):
 - a) Présenter un maximum de deux (2) curriculum vitæ des employés intermédiaires qui réaliseront la plupart des travaux découlant des différentes commandes subséquentes. Chaque curriculum vitæ doit indiquer clairement le nombre d'années d'expérience de la personne visée dans la prestation des services précisés dans l'énoncé des travaux.
 - b) Déterminer le nombre d'années du personnel au service de l'entreprise.
 - c) Formation et certifications.
 - d) Exemples d'une expérience pertinente.
 - 3. Par personnel interne, on entend le personnel faisant partie d'une organisation de l'offrant.

3.2.6 Problèmes du projet

- 1. Ce que nous recherchons :
 - Une démonstration que l'offrant possède des connaissances techniques et de l'expérience pour aborder les problèmes de construction liés aux travaux mécaniques énumérés dans l'énoncé des travaux.
- L'offrant doit examiner les scénarios de projet hypothétiques suivants et fournir des réponses aux questions :
 - a) Dans une unité résidentielle de 96 places d'un établissement à sécurité moyenne, un appareil de traitement de l'air sera installé dans un local technique 2/F qui se trouve au-dessus d'un espace occupé (poste de contrôle). L'appareil de traitement de l'air contient un ventilateur avec une évacuation par le bas desservant 18 000 pi³/min. Le document contractuel n'indique pas taille d'ouverture du conduit dans la dalle de plancher, mais les dessins d'atelier fournis par le fournisseur d'équipement indiquent une sortie du ventilateur de 24 po x 30 po. Quels problèmes prévoyez-vous? Quelle serait votre approche?
 - b) Dans un établissement de sécurité moyenne, un projet implique le remplacement d'une chaudière et d'un ballon d'eau chaude, avec une chaudière murale à haut rendement de 260 MBH et un chauffe-eau indirect dans une unité résidentielle construite en 1990. Un clapet de retenue double est ajouté à la conduite d'eau entrante dans le cadre d'une mise à niveau. Une fois les travaux terminés, l'établissement signale qu'un occupant s'ébouillante dans la douche à chaque fois que la chasse d'eau est utilisée. Selon vous, quel est le problème? Que recommandez-vous?

3.3 ÉVALUATION ET COTATION

Le comité d'évaluation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) examinera, évaluera et cotera les propositions jugées recevables (soit celles qui respectent toutes les exigences obligatoires énoncées dans la demande d'offres à commandes). En premier lieu, les enveloppes renfermant les propositions de prix resteront cachetées, et seuls les aspects techniques des propositions seront évalués conformément aux barèmes ci-dessous pour établir les cotes techniques :

Critère	Facteur de	Cote	Cote
	pondération		pondérée
Compréhension de la portée des services	1.5	De 0 à 10	De 0 à 15
Méthode de travail en équipe et gestion des services	1.0	De 0 à 10	De 0 à 10
Expérience passé	2.0	De 0 à 10	De 0 à 20
Expertise et expérience du personnel principal	2.0	De 0 à 10	De 0 à 20
Expertise et expérience du personnel intermédiaire	1.5	De 0 à 10	De 0 à 15
Problèmes du projet	2.0	De 0 à 10	De 0 à 20

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Total	10.0	De 0 à 100
-------	------	------------

Tableau générique d'évaluation

Les membres du Comité d'évaluation de TPSGC évalueront les points forts et les faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation et attribueront une note exprimée sous forme de nombre pair (0, 2, 4, 6, 8 ou 10) pour chaque critère d'évaluation selon le tableau d'évaluation générique qui suit :

	on selon le tableau d'évaluation generique qui suit .				
	INADÉQUAT	FAIBLE	ADÉQUAT	PLEINEMENT SATISFAISANT	EXCELLENT
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences.	Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects.	Démontre une bonne compréhension des exigences.	Démontre une très bonne compréhension des exigences.	Démontre une excellente compréhension des exigences.
	Présente des faiblesses ne pouvant pas être corrigées.	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées.	Présente des faiblesses pouvant être corrigées.	Ne présente aucune faiblesse importante.	Ne présente aucune faiblesse apparente.
	Ne possède ni les compétences ni l'expérience requises.	Ne possède pas toutes les compétences ni toute l'expérience requises.	Possède un niveau acceptable de compétences et d'expérience.	Possède les compétences et l'expérience requises.	Possède un niveau élevé de compétences et d'expérience.
	Propose une équipe qui ne satisfera probablement pas aux exigences.	Propose une équipe qui ne couvre pas tous les éléments ou qui possède peu d'expérience en général.	Propose une équipe qui couvre tous les éléments et qui satisfera probablement aux exigences.	Propose une équipe qui couvre tous les éléments; certains membres ont travaillé efficacement ensemble.	Propose une équipe solide; les membres ont travaillé efficacement ensemble sur des projets similaires.
	Projets antérieurs non liés aux exigences du présent besoin.	Généralement, les projets antérieurs ne sont pas liés aux exigences du présent besoin.	Projets antérieurs généralement liés aux exigences du présent besoin.	Projets antérieurs directement liés aux exigences du présent besoin.	Responsables de projets antérieurs directement liés aux exigences du présent besoin.
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement.	Faible capacité à répondre aux exigences de rendement.	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats.	Capacité satisfaisante; devrait obtenir des résultats efficaces.	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces.

Pour que leur proposition passe à l'étape suivante de l'évaluation, les offrants **doivent** obtenir une cote pondérée d'au moins soixante-cinq (65) sur les cent (100) points alloués aux critères techniques cotés, selon les modalités précisées cidessus.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les offrants qui n'obtiennent pas la note de passage de soixante-cinq (65) points verront leur proposition rejetée d'emblée.

EPEP 4 PRIX DES SERVICES

Toutes les enveloppes de proposition de prix correspondant aux propositions recevables qui ont obtenu la note de passage de soixante-cinq (65) points sont ouvertes à la suite de l'évaluation technique. Quand il y a au moins trois propositions recevables, un prix moyen est établi en additionnant toutes les propositions de prix et en divisant la somme par le nombre de propositions de prix ouvertes. On n'effectue pas ce calcul lorsque seulement une ou deux propositions recevables ont été reçues.

On rejettera d'emblée toutes les propositions dont le prix dépasse de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) le prix moyen.

On cotera les autres propositions de prix conformément aux modalités suivantes :

- 1. On attribuera une cote de prix de 100 points à la proposition de prix la moins-disante.
- 2. On attribuera les cotes de prix de 80, de 60, de 40 et de 20, respectivement, à la deuxième, à la troisième, à la quatrième et à la cinquième proposition de prix la moins-disante. On attribuera une cote de prix de 0 à toutes les autres propositions de prix.
- 3. Dans le rare cas où deux (ou plusieurs) propositions de prix sont identiques, on attribuera la même cote aux propositions de prix égales, et on sautera le nombre correspondant de cotes ensuite.

On multipliera la cote de prix par le pourcentage déterminé afin d'obtenir la note de prix.

EPEP 5 NOTE TOTALE

Les notes totales seront établies conformément à ce qui suit :

Cote	Fourchette possible	Pourcentage de la note totale	Cote (points)
Cote technique	De 0 à 100	70	De 0 à 70
Cote de prix	De 0 à 100	30	De 0 à 30
Note totale		100	De 0 à 100

On classera les offres en ordre décroissant, d'après la note totale (soit la cote technique plus la cote de prix). L'offrant qui aura présenté la proposition ayant reçu la plus haute cote fera l'objet d'une recommandation en vue de l'émission d'une offre à commandes. En cas d'égalité, on sélectionnera l'offrant qui aura déposé la proposition la moins-disante pour les services à fournir. Le Canada se réserve le droit d'émettre jusqu'à deux (2) offres à commandes.

EPEP 6 EXIGENCES DE PRÉSENTATION – LISTE DE VÉRIFICATION

La liste des documents et des formulaires ci-dessous a été conçue pour aider l'offrant à s'assurer qu'il dépose des documents complets. L'offrant doit satisfaire à toutes les exigences relatives à la soumission. Veuillez suivre les instructions détaillées exposées dans les Instructions générales aux offrants (IG 07) sous la rubrique « Présentation des propositions ».

rubr	rique « Présentation des propositions ».
	Appendice 2 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms Offre technique (Exigences cotées) – un (1) original et trois (3) copies Première page de la demande d'offre à commandes Première page des modifications apportées à la demande d'offre à commandes Certifications obligatoires, selon EPEP3
Dans	s une enveloppe distincte : Appendice 1 Formulaire de proposition de prix – un (1) formulaire rempli et présenté dans une enveloppe distincte

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 5 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS (page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux offrants qui dépose une offre pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les offrants ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les offrants utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

^{*} Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Attestation volontaire

(A être volontairement retourner avec la proposition) (page 2 de 2)

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de la Demande d'offre à commande:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

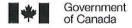
Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)



Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

EZ - 399 _ 20 - 1430

Security Classification / Classification de sécurité

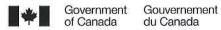
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
STE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

	CATION DES EXIGENCES I		ECURITE (LVERS)					
PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	- INFORMATION CONTRACTU		A CHANGE BEING THE TANKER	LIBE PASSIFE AND				
Originating Government Department or Organizat Ministère de Constant de	ion / CSC	2. Branch	or Directorate / Direction généra					
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	999		REAL PROPERTY	BAANCH.				
a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	ous-traitance 3. b) Name	and Address of Subcor	tractor / Nom et adresse du so	us-traitant				
4. Brief Description of Work / Brève description du tr	avail							
Construction Services - Mechanical	Standing Offier, Miscell	aneous Works &	Urgent Repairs					
CORRECTIONS SERVICES CANA	STOLIGING		10.7					
CONNECTION: SERVICES CONV.	TON - STANDING	OFFER CONTE	HC (OIC.					
5. a) Will the supplier require access to Controlled G	oods?			No Yes				
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis				Non Oui				
b) Will the supplier require access to unclassified Regulations?	military technical data subject to	the provisions of the Te	chnical Data Control	No Yes Non Oui				
	Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement							
sur le contrôle des données techniques?								
. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis								
a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?								
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils	s accès à des renseignements o	u à des biens PROTÉG	ÉS et/ou CLASSIFIÉS?	Non Oui				
(Specify the level of access using the chart in C				S-Marine M				
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tables								
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleane		uire access to restricted	access areas? No access to	No Yes				
PROTECTED and/or CLASSIFIED information Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeu		t ile accès à des zones e	d'accès restraintes? L'accès	└── Non └── Oui │				
à des renseignements ou à des biens PROTÉC			acces restremiles? Lacces					
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirer		autorise.		No Yes				
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrai	son commerciale sans entrepos	age de nuit?		Non Oui				
7. a) Indicate the type of information that the supplie	r will be required to access / Indi	iquer le type d'informatic	on auguel le fournisseur devra a	voir accès				
			10.20 - 00.000					
Canada	NATO / OTAN		Foreign / Étranger					
b) Release restrictions / Restrictions relatives à la								
No release restrictions	All NATO countries		No release restrictions					
Aucune restriction relative à la diffusion	Tous les pays de l'OTAN		Aucune restriction relative					
a la diliusion			à la diffusion					
Not releasable								
À ne pas diffuser	*							
	I							
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :					
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précise	er le(s) pays :	Specify country(ies): / Précise	r le(s) pays :				
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
	1	9						
7. c) Level of information / Niveau d'information	L							
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	anglessasi	PROTECTED A	Charles and the second				
PROTÉGÉ A	NATO UNCLASSIFIED		PROTÉGÉ A					
PROTECTED B	NATO RESTRICTED		PROTECTED B					
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREI	NTE	PROTÉGÉ B					
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C					
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C					
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL					
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		CONFIDENTIEL					
SECRET	COSMIC TOP SECRET		SECRET					
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET					
TOP SECRET			TOP SECRET					
TRÈS SECRET			TRÈS SECRET					
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)					
TRÈS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)					
The state of the s								

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä["]



Contract Number / Numéro du contrat EZ - 399- 20- 1480 Security Classification / Classification de sécurité

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS Special comments: Commentaires spéciaux: NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No Yes Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	Will the sup Le fournisse									
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Non Oui Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document : Document Number / Numéro	B. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:									
Document Number / Numéro du document: ARTS = PERSONNEL (EVPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR) 10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET, SIGINT NATO CONFIDENTIAL SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS Special comments: Commentaires spéciaux: NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur sera-t-il esc à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	9. Will the supp	plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?	200,000							
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis RELIABILITY STATUS	Document N	Number / Numéro du document :	y .							
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET—SIGINT TRÈS SECRET SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS Special comments: Commentaires spéciaux: NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel en escorted? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) II. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviont-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	PART B - PER	ART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)								
TOP SECRET—SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET SITE ACCESS ACCESS AUX EMPLACEMENTS Special comments: Commentaires spéciaux: NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôte de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No No Yes No Oui PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No No Oui	iu. a) Personn	el security screening level required / Niveau de controle de la securite du personnel requis								
TRÈS SECRET SIGINT NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC TRÈS SECRET SITE ACCESS AUX EMPLACEMENTS Special comments: Commentaires spéciaux: NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Du personnel peusetion sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	✓	COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SEC	CRET							
Special comments: Commentaires spéciaux: NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ		TRÈS SECRET – SIGINT NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC T								
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ										
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MIESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ										
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ		NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.	2-3							
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	10 h) May uns									
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ										
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ			M. 102.000							
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS 11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ			Nonour							
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ			PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)							
premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ										
CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	IIII OKIIIATIK	DN/ASSETS / RENSEIGNEMENTS/BIENS	/							
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? PRODUCTION 11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	11. a) Will the premise	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s?								
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	11. a) Will the premise Le fourn	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou								
occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ NonOui	11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	Non Oui							
	11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or is? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	Non Oui							
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIO 11. c) Will the p occur at Les insta	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? ON production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	Non Oui No Yes Non Oui No Yes							
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIO 11. c) Will the p occur at Les insta et/ou CL	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? ilsseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? NO production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?	Non Oui No Yes Non Oui No Yes							
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIO 11. c) Will the poccur at Les instaet/ou CL INFORMATIO 11. d) Will the sinformati Le fourni	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or se? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No oroduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ? ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des	Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Oui No Yes Non Yes							

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



of Canada

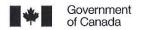
Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EZ - 899 - 20 - 1480

Security Classification / Classification de sécurité

For users comple site(s) or premise Les utilisateurs q niveaux de sauve	ting s. ui re gar	the empl de r	form issei equis	manually us nt le formulaire s aux installati	e manuel l ons du foi	lement do urnisseur.	oivent utiliser	le tableau réd	apitulatif	ci-dessou	s pou	ır inc	lique	r, pour chaqu	e catégor	65 (6)
For users comple Dans le cas des u dans le tableau ré	utilis	ateu	irs q	online (via th ui remplissent	le formula	aire en lig	jne (par Intei	is automatical rnet), les répo TABLEAU F	nses aux	questions	ır res préc	pons éder	es to	previous que sont automatio	estions. quement s	saisies
Category Catégorie	PRO	OTECT OTÉC	ED SÉ		ASSIFIED ASSIFIÉ			NATO						COMSEC		
	Α	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP		OTECT ROTÉG		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
1				CONFIDENTIEL		Très Secret	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRÈS SECRET	Α	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens Production					XIII E											
IT Media / Support TI IT Link /																
Lien électronique					1											
12. a) Is the descrip La description If Yes, classify Dans l'affirma « Classificatio	du t / th tive	rava is fo e, cla	il vis rm k ıssif	é par la prése by annotating ier le présent	the LVER the top a	S est-elle and botto ire en ind	de nature P m in the are iquant le niv	ROTÉGÉE et a entitled "Se	ou CLAS	lassificat	ion". ntitul	ée		[No Non	Ye
 b) Will the docur La documentat 															No Non	Ye
If Yes, classify attachments (Dans l'affirma « Classificatio des pièces joi	e.g. tive n d	SE0 , cla e sé	CRE'	Γ with Attach ier le présent	ments). : formulai	re en ind	iquant le niv	eau de sécu	rité dans	la case ir	ntitul	ée				



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EZ-899-20-1480

Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PART	PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION								
13. Organization Project Authority / C	hargé de projet de l'o	rganisme							
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature	Im.				
CALVIN LU		PROJEC	T MANAGER						
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº d	e télécopieur	E-mail address - Adresse cour	rriel	Date				
604 - 376 - 9324			CALVIN. LU @ PWGSC.	GC.CA	2019 - 11 - 04				
14. Organization Security Authority /	Responsable de la sé	curité de l'orgar	nisme						
Name (print) - Nom (en lettres moulé Rita Dubois	es) A/Contr	Title - Titre act Security	Analyst	Signature					
Title Basolo	Analyste	de la sécur	ité des contrats int.						
Telephone No N° de téléphone 613-992-8995	Facsimile No N° d	e télécopieur Rita.Dub	E-mail address - Adresse coul DIS@CSC-SCC.GC.	rriel CA	Date 2019-12-02				
15. Are there additional instructions (Des instructions supplémentaires	e.g. Security Guide, S (p. ex. Guide de séc	Security Classific urité, Guide de c	cation Guide) attached? classification de la sécurité) son	t-elles jointes	? No No Ves Oui				
16. Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement								
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature					
	9EV								
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº d	e télécopieur	E-mail address - Adresse cor	urriel	Date				
receptions no. It do teleptions	racommo rio.	o tolooopioal							
17. Contracting Security Authority / A	utorité contractante e	n matière de sé	curité						
Stephanie Tompkins		Title - Titre		Signature					
Contract Security Officer									
Stephanie.tompkins@tpgsc-pwgsc	c.gc.ca N° d	e télécopieur	E-mail address - Adresse con	urriel	Date				

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de proposition)

	*	

Travaux publics et Public Works and Services gouvernementaux Government Services

ATTESTATION D'ASSURANCE

Canada	Canada					Page 1 de
Description et emplacemen	nt des travaux				N° de contrat	
					N° de projet	
Nom de l'assureur, du cou	rtier ou de l'agent	Adresse (N°, ru	ie)	Ville	Provinc	e Code postal
Nom de l'assuré (Entrepre	neur)	Adresse (No, ru	ie)	Ville	Provinc	e Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	PI	afonds de garantie	
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises				\$	\$	\$
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
J'atteste que les polices sont présentement en vig préavis d'annulation ou d	ci-dessus ont été émises par d gueur, comprennent les garanti de réduction de garantie.	es assureurs da es et dispositior	ns le cadre de le ns applicables d	eurs activités d'assur: e la page 2 de l'Attest	ance au Canada et q tation d'assurance, i	ue ces polices incluant le
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) (l')a	assureur(s) (Cadr	e, agent, courtier)	Numéro	de téléphone
·	,,,,	,,,		,		
Signature					Date	J/M/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance. Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de l'offre)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D - LISTE DES SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS (Peut-être demandé lors de commandes subséquente)

A remettre à la demande du gestionnaire de projet lors de commandes subséquente.

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants/fournisseurs pour les travaux des divisions énumérées au tableau ci-dessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifié d'être utilisé pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants/fournisseurs	Division
1		Sans objet
2		Sans objet
3		Sans objet
4		Sans objet

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwy038

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWY-9-42137 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEX E - EXEMPLE DE FORMULAIRE 2829

Public Works and Government Service Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	COMMA	CALL-UP AGAINST A STAN NDE SUBSÉQUENTE À UNE	
In accordance with STANDING OFFER NO. Dated and the terms and condition requested to carry out the w		Conformément à l'OFFRE PERMA en date du et les modalités d d'exécuter les tra	NENTE № qui y sont énumérées, vous êtes prié vaux décrits ci-après.	Call-up no Nº de commande
Contractor's name and add	ress - Nom et adresse de l'entr	repreneur	Send invoice to - Expédier la facture à	
			-	
Project no Nº du projet	Note: Quote standing offe Inscrire le numéro d	r number, project nu le l'offre permanente	mber and call-up number on your invoice. , le numéro du projet et le numéro de com	nmande sur la facture.
Location of work - Endroit o			Call-up cost, GST extra - Coût de la con	
**	<u>ÉCHA</u>		E ONLY N SEULEMENT	
	tion 32 (1) of the Financial Adr phe 32 (1) de la Loi sur la gesti		liques	
	Signature	-		Date
Departmental Representativ	re - Représentant du ministère			
	Signature		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Date
WGSC-TPSGC 2829 (03/2006				